

Clients professionnels en Flandre - 07/2020 - Tarifs HTVA

Votre facture d'énergie

Votre facture d'électricité se compose de plusieurs parties*:



- Coût de l'énergie OCTA+
- Coûts de Réseaux
- Taxes et surcharges fixées par les pouvoirs publics
- Coûts énergie verte
- TVA

* Basé sur une consommation moyenne de 5.000 kWh/an (avec un compteur monohoraire), et le

Le coût de l'énergie 100% belge (c€/kWh)

Le coût de l'énergie se compose d'une redevance fixe annuelle et du prix de l'énergie.



Les tarifs des réseaux (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux gestionnaires de réseaux de distribution et de transport.

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution			Location compteur (€/an)	Transport	Cotisation fédérale	Cotisation sur l'énergie	Redevance raccordement	Tarif prossumer (€/kVA/an)
	Monohoraire	Bihoraire jour	Bihoraire nuit						
Région flamande									
Fluvius Antwerpen	9,94	9,94	7,41	2,51	3,82	1,83	0,3181	0,1926	- 69,93
Fluvius Limburg	8,97	8,97	7,36	3,21	4,27	1,79	0,3181	0,1926	- 65,82
Fluvius West	8,71	8,71	6,92	3,06	4,27	1,85	0,3181	0,1926	- 63,23
Fluvius (Gaselwest)	13,71	13,71	9,13	3,10	3,82	1,88	0,3181	0,1926	- 87,55
Fluvius (Imewo)	10,72	10,72	7,05	2,47	3,82	1,90	0,3181	0,1926	- 71,53
Fluvius (Intergem)	8,89	8,89	5,70	2,07	3,82	1,81	0,3181	0,1926	- 59,74
Fluvius (Iveg)	9,77	9,77	7,44	3,59	4,27	2,06	0,3181	0,1926	- 71,33
Fluvius (Iveka)	10,67	10,67	7,50	2,61	3,82	1,59	0,3181	0,1926	- 70,43
Fluvius (Iverlek)	11,08	11,08	7,51	2,59	3,82	1,77	0,3181	0,1926	- 72,25
Fluvius (Pbe)	11,11	11,11	8,38	4,52	4,27	1,86	0,3181	0,1926	- 75,64
Fluvius (Sibelgas)	12,41	12,41	8,92	3,24	3,82	1,99	0,3181	0,1926	- 83,28
Région wallonne									
Aieg	5,84	6,15	4,68	4,08	21,84	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -
Aiesh	9,61	9,90	6,39	5,47	14,94	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -
ORES (Brabant wallon)	7,84	8,33	4,67	3,77	13,18	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -
ORES (Est)	10,62	11,34	6,42	5,16	13,18	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -
ORES (Hainaut Electricité)	8,83	9,31	5,85	4,97	13,18	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -
ORES (Luxembourg)	9,29	9,90	5,55	4,43	13,18	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -
ORES (Mouscron)	7,94	8,43	4,85	3,92	13,18	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -
ORES (Namur)	9,10	9,66	5,53	4,51	13,18	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -
ORES (Verviers)	10,77	11,40	6,89	5,73	13,18	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -
Régie de Wavre	9,42	9,95	7,85	7,85	17,48	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -
RESA	7,57	8,52	4,36	3,70	22,41	3,44	0,3181	0,1926	0,0750 -

Cotisation Fonds Energie (Région flamande)

	€/mois
Basse tension	8,09
Moyenne tension	154,36
Haute tension	900,48

Quelvez malin et payez moins

Coûts énergie verte (c€/kWh)

Les coûts énergie verte couvrent les dépenses liées à la production d'énergie renouvelable. Ces tarifs sont déterminés et fluctueront selon les quotas fixés par les Régions .

Région wallonne	Région flamande
Coûts énergie verte	2,802
Coûts cogénération	- 0,325

Les prix affichés du coût de l'énergie sont d'application pour les points de raccordement professionnels qui disposent d'un compteur avec relevé mensuel ou annuel et avec un raccordement basse tension. Ils sont valables pour tout contrat signé entre le 01/07/2020 et le 31/07/2020 par un client professionnel.

Le prix de l'électricité OCTA+ ACTIV Variable est indexé mensuellement. Il est basé sur la moyenne pondérée des cotations horaires Day Ahead Belpex Baseload par le profil SLPS11 (publié par Synergrid) durant le mois de fourniture. Selon le type de compteur, la formule tarifaire est la suivante avec une valeur Belpex S11 de 26,56€/MWh HTVA: compteur monohoraire : Belpex S11 * 1,08 ; compteur bihoraire heures pleines : Belpex S11 * 1,08 ; compteur bihoraire heures creuses : Belpex S11 * 1,08 ; compteur exclusif nuit : Belpex S11 * 1,08.

La formule tarifaire est renouvelée chaque année. Deux mois avant la fin de votre année tarifaire, vous pouvez consulter votre nouvelle formule tarifaire sur www.octaplus.be – tarifs et documents.

S'il s'avère que l'inscription concerne un point AMR « télé-relevé », la facturation sera établie sur base des consommations et cotations horaires (Belpex * 1,02)+ 5,85 avec une redevance de 100 €.

La redevance annuelle est calculée pro rata temporis excepté la première année de livraison où elle est due entièrement.

Tous les frais liés à l'utilisation des réseaux, tout comme les taxes, les redevances, les surcharges, sont variables, modifiables et sont intégralement répercutés au client, même rétroactivement. Ces éléments du prix sont ceux approuvés par les Régulateurs au moment de l'élaboration de la carte tarifaire pour un compteur à relevé annuel. En cas de contradiction entre les tarifs d'OCTA+ d'une part et ceux des Régulateurs d'autre part, ce sont ces derniers qui prévalent.

Les surcharges (c€/kWh)

Ces surcharges sont intégralement reversées aux autorités publiques.